

Exclusif

Publié le 11 février 2014 à 05h00 | Mis à jour le 11 février 2014 à 07h33

## Communications à la Garde côtière: des ratés à 20 millions \$



Le nouveau système de communication intégré pour les 24 centres de la Garde côtière canadienne n'a pas donné de résultats satisfaisants selon ses ingénieurs, lors des essais.

Le Soleil, Erick Labbé



[Annie Mathieu](#)

Le Soleil

(Québec) L'installation du nouveau système de communication sur lequel la Garde côtière canadienne (GCC) comptait pour rationaliser ses services de trafic maritime connaît d'importants ratés. Ottawa doit mettre sur la glace son projet de fusion des centres - sauf celui de Montréal avec Québec - le temps de trouver ce qui cloche avec la technologie payée plus de 20 millions \$.

En décembre 2010, la Garde côtière a acheté à la multinationale autrichienne Frequentis son tout dernier système de communication intégré pour ses 24 centres responsables des Services de

communication et de trafic maritimes (SCTM) du pays. Dans un communiqué, l'entreprise se vantait d'avoir décroché un contrat qui pourrait devenir son plus important succès dans l'industrie maritime. Selon l'avis public, celui-ci s'élevait à 20,7 millions \$.

Deux ans plus tard, le gouvernement annonçait une importante rationalisation de ses centres, affirmant qu'il se dotait d'une technologie «de pointe», soit Frequentis, pour maintenir les mêmes services. Dans la province, le STCM de Montréal serait fusionné à Québec tandis qu'à l'est, c'est le centre de Rivière-au-Renard qui devait se souder avec celui des Escoumins.

Or, samedi, les employés de tous les SCTM au pays ont reçu un courriel «urgent» de leur employeur, leur indiquant que les «travaux de modernisation» avaient du plomb dans l'aile. «Durant les essais préliminaires sur le terrain, les ingénieurs de la GCC ont détecté un écho inacceptable dans les communications radio reçues au moyen du système de contrôle des communications», explique dans le mémo le directeur responsable des fusions, Réal Thibault.

«La priorité de la GCC est la sécurité des navigateurs», précise ce dernier, ajoutant que la Garde côtière avait demandé à Frequentis de régler le problème. M. Thibault ajoute qu'un nouveau calendrier de fusion sera établi.

Or, celle du SCTM de Montréal avec celui de Québec prévue pour mars prochain est déjà si avancée qu'Ottawa ne peut plus attendre. La porte-parole de Pêches et Océans Canada, Nathalie Letendre, confirme que la deuxième phase de consolidation sera complétée au printemps 2014. Le nouveau système pourrait fort bien ne pas être installé d'ici là. Cette transition sème l'inquiétude puisque les communicateurs radio, moins nombreux, auront à superviser une région deux fois plus grande, qui s'étend de Cornwall, à l'ouest, jusqu'à Rivière-du-Loup, à l'est.

## **Formation expéditive**

De plus, la formation des employés s'est faite dans l'urgence. Plutôt que les six à huit semaines habituelles, c'est dans l'espace d'une semaine que les communicateurs radio ont dû se familiariser avec le nouveau territoire à couvrir. Ces derniers sont aussi appelés, depuis la première phase de la consolidation, à faire énormément d'heures supplémentaires, si bien que le syndicat est préoccupé par la sécurité des usagers du fleuve, fait valoir le directeur pour la région du Centre de la section locale 2182 d'Unifor, John Burns.

«Les officiers ne sont pas suffisamment formés», dénonce-t-il, déplorant du même coup le manque de transparence de l'employeur en lien avec les problèmes de Frequentis.

Joint à Ottawa en matinée, le président de la branche canadienne de la multinationale, Jim Hall, a pour sa part dit ignorer les problèmes d'«échos» détectés par les ingénieurs du gouvernement. «Je n'en ai pas entendu parler», a d'abord soutenu M. Hall, précisant que des systèmes identiques avaient été installés dans de nombreux pays du monde avec succès.

Puis, mis au fait de l'existence d'un courriel transmis aux employés par la Garde côtière en lien avec les ratés de Frequentis, le président a par la suite admis que «plusieurs facteurs» avaient pu avoir un impact sur le contrat comme les complications en lien avec le programme de fusion des SCTM. Selon nos sources, celles-ci auraient également entraîné d'importants coûts supplémentaires.